

Adrien-Gamache	ABSENT	Guillaume-Vignal	ABSENT
André-Laurendeau	Nathalie Kléber (s)	Hubert-Perron	ABSENT
Antoine-Brossard	Louise Lalumière	Jacques-Ouellette	ABSENT
Armand-Racicot	Stéphanie Cloutier	Jacques-Rousseau	Guylain Charron (s)
Bel-Essor	Nicolas Brosseau	Joseph-De Sérigny	Sylvie Thellend (s)
Bourgeois-Champagnat	ABSENT	Lajeunesse	Francesca Waltzing
Carillon	Tyna Phaneuf	Laurent-Benoît	ABSENT
Charles-Bruneau	Patrick Côté	Lionel-Groulx	ABSENT
Charles-LeMoynes	ABSENT	Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon Mariève Beaudoin-Sullivan (s)	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
Curé-Lequin	ABSENT	Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
D'Iberville	ABSENT	Mgr.A.-M.-Parent	Marcia Da Silva Santos
De La Mosaïque	ABSENT	Monseigneur-Forget	Sabrina Sanon
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Paul Chagnon	ABSENT
De Maricourt	ABSENT	Paul-de Maricourt	AUCUN
De Normandie	ABSENT	Pierre-D'Iberville	Julie Lessard
Des Mille-Fleurs	ABSENT	Pierre-Laporte	Tania St-Louis (s)
Des Petits Explorateurs	ABSENT	Préville	Suzanne Rousseau
Des Quatre-Saisons	Valérie Plourde Émilie Bouchard (s)	Rabeau	ABSENT
Des Saints-Anges	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	Marlène Samson Arcan
Du Jardin-Bienville	Catherine Valotaire	Sainte-Claire (Longueuil)	ABSENT
Du Tournesol	AUCUN	Saint-Jean-Baptiste	ABSENT
École du secteur C	Marc-André Guay-Vinet	Saint-Joseph	ABSENT
Éi de Greenfield Park	ABSENT	Saint-Jude	Yanick Cyr
Éi du Vieux-Longueuil	Annie Lortie	Saint-Laurent	Julie Lanno
Éi Lucille-Teasdale	ABSENT	Saint-Romain	ABSENT
École régionale du Vent-Nouveau	ABSENT	Samuel-De Champlain	Normand Dubreuil
École secondaire de l'Agora	Caroline Pauly	Tourterelle	Caroline Ménard
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux	CCSEHDAA	
École spécialisée des Remparts	AUCUN	Représentante	Ida Francoeur
Félix-Leclerc	ABSENT	Représentant	Nicolas Brosseau (s)
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau (s)	Personnel	
Gentilly	Hernan Angulo	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Autres participants	
Georges-P.Vanier	Sylvain Pouliot	Directrice générale adjointe	Sylvie Caron
Gérard-Filion	Ida Francoeur		

33 signatures, 31 écoles représentées sur 64.
61 membres officiels pour le comité de parents 2016-2017, quorum d'un tiers est de 22, nous avons 31.

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute à 19 h 25, le quorum est constaté.

2) PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

Après avoir salué et souhaité la bienvenue aux participants, la présidente M^{me} Valotaire annonce que la lettre adressée aux municipalités entourant la sécurité près des écoles a été finalisée et rédigée et qu'elle sera postée de façon imminente aux municipalités du territoire de la CSMV. La lettre se retrouvera également dans le courriel de suivi.

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N°CP-20170410-01

Sous la proposition de M^{me} Tyna Phaneuf, secondé par M. Maxime Bleau, l'ordre du jour est adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

4) PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

4.1 Présentation du Comité de parents sur le POS primaire Greenfield Park

Considérant que le comité de parents (CP) doit proposer une recommandation au Conseil des commissaires de la CSMV (CC) relativement au POS primaire Greenfield Park, M^{me} Valotaire présente une synthèse de la situation aux représentants. M^{me} Caron est là pour répondre aux questions qui nécessitent précision ou éclaircissement.

Le conseil d'établissement(CÉ) de l'école Pierre-Laporte s'est positionné « contre » le projet et devait présenter un mémoire en ce sens. Le CÉ de l'école de la Tourterelle s'est positionné en faveur du projet. Le CP n'a pas recueilli la position du CÉ de l'école Saint-Claire Brossard parce qu'il jugeait qu'il serait sans doute en accord avec le fait de récupérer des locaux. Le CÉ de l'école de L'Agora devra se prononcer d'ici le prochain CP.

Le CP tente de voir si les arguments du groupe de parents de l'école Pierre-Laporte, en opposition avec le POS, remettent en question la proposition de la CSMV. On souligne qu'il existe déjà une telle cohabitation sur le territoire de la CSMV entre l'école régionale du Vent-Nouveau, une école secondaire spécialisée, et l'école primaire d'Iberville et qu'aucune plainte n'a été soulevée contre la cohabitation primaire-secondaire. Même si on parle de cohabitation, on rappelle que les cours d'école seront distinctes et qu'aucun local ne sera partagé. Pour être plus précis, la norme pour la surface de la cour est de 7 mètres carrés par élève. Avec la construction d'un nouveau bâtiment, Pierre-Laporte se retrouverait avec une surface de 10,8 mètres carrés par élève.

Une des solutions proposées par le CÉ de Pierre-Laporte pour répondre au besoin est d'agrandir l'école.

M. Patrick Côté demande s'il y a d'autres terrains disponibles dans ce secteur. M^{me} Caron répond que non. Quand le MEES remet une enveloppe pour la construction d'une école, il remet 15 M\$, et construire une nouvelle école coûte 15 M\$, c'est pourquoi les commissions scolaires doivent trouver des solutions alternatives viables.

M. Maxime Bleau demande qu'elle est la date prévue d'ouverture. M^{me} Caron soulève qu'étant donné que la proposition doit être adoptée d'ici juin, le projet est imminent, donc probablement pour la rentrée 2019-2020.

M. Guay-Vinet demande si la CSMV considérera dépasser les secteurs? Dans un autre temps, une proposition sera faite pour définir les bassins. M^{me} Caron précise que ce sont les grands axes routiers qui définissent les secteurs des écoles et non les municipalités. Alors, dans une seconde étape, les représentants seront appelés à se prononcer sur une redéfinition des secteurs de toutes les écoles concernées.

M^{me} Sylvie Thelland se questionne sur la problématique que représentera transport. M^{me} Caron se veut rassurante puisque la CSMV siège sur différents comités avec les municipalités.

5) PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

1- Cyberintimidation

Le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi-ci demande à chaque école de présenter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dont l'objectif est de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence.

La cyberintimidation est considéré comme de l'intimidation selon la définition de la Loi sur l'instruction publique :

1.1° «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Et, conformément à la Loi 56, les CÉ de toutes les écoles de la CSMV ont approuvé leur plan de lutte avant le 31 décembre 2012. « Ces plans de lutte comportent des éléments très clairement définis dans cette loi dont l'analyse de la situation de l'école, les mesures de prévention et des actions spécifiques et porteuses dans la lutte à l'intimidation et la violence. »
Source : <https://www.csmv.qc.ca/blog/2014/01/le-service-de-police-de-lagglomeration-de-longueuil-et-la-csmv-signent-une-importante-entente-de-collaboration/>.

2- Ligne téléphonique pour le transport 450 670-0730, poste 1

M^{me} Caron assure qu'un responsable est au service des transports jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'enfants sur le réseau de transport scolaire. Et on rappelle l'importance de rapporter tout problème au service de l'Organisation et transport scolaire de la CSMV.

3- CAP

M^{me} Caron confirme que l'acte d'établissement du CAP est révoqué. Les élèves du CAP seront transférés au Centre d'éducation des adultes LeMoyné D'Iberville dès septembre 2017. Le conseil des commissaires a démontré sa volonté de conserver la pérennité du projet du CAP avec la création d'un projet particulier inspiré de l'essence même du projet éducatif du CAP, à compter du 1^{er} juillet 2017.

4- Budget vs connaissance des directions

M^{me} Caron rappelle que les directions d'école sont des gestionnaires. Lorsqu'ils accèdent au poste de direction, ils doivent acquérir une formation de deuxième cycle (DESS-leadership et gestion des établissements scolaires) qu'ils doivent compléter en 5 ans. Les directions d'école vont se référer à leur agent financier, pour les questions financières, de même qu'à des personnes ressources de la CSMV pour les questions ressource humaine, ressource matérielle, etc. Quant au budget, si les CE n'adoptent pas le budget, 75 pour cent du budget est versé à l'école.

5- Admission dans les écoles à projet pédagogique particulier

Le nombre d'admissions dans les écoles à PPP, primaire et secondaire, sera donné au prochain CP.

6- Choix d'écoles disponibles

Une responsable de l'organisation scolaire présentera au prochain CP une méthode pour connaître, rapidement et facilement, toutes les écoles auxquelles les enfants peuvent s'inscrire.

7- Intimidation

M. Sylvain Pouliot, représentant de l'école Georges-P. Vanier, demande des détails sur l'obligation légale de dénoncer les situations d'intimidation. M^{me} Caron soutient qu'effectivement, les situations d'intimidation déclarées sont toutes entrées de façon informatique. Les paramètres sont détenus par le secrétariat général. Elle fera un suivi pour faire connaître ces paramètres aux représentants.

8- Passage primaire-secondaire des élèves d'école à PPP

M^{me} Caron rappelle que les élèves de l'École internationale du Vieux-Longueuil n'ont pas de droit particulier pour accéder aux écoles secondaires internationales.

6) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 13 FÉVRIER 2017

Résolution N° CP-20170414-02

Sous la proposition de M^{me} Ida Francoeur et secondé par M^{me} Tyna Phaneuf, le procès-verbal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

7) SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Les suivis ont été faits par l'exécutif au courant du mois.

8) SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL DU COMITÉ DE PARENTS

8.1 Sous-comité communication

M^{me} Maryse Villeneuve fait suivi des travaux du sous-comité. Les points des procès-verbaux du CP qui touchent la CSMV sont révisés par la direction générale (Parole à la direction générale de la CSMV et Parole aux représentants (questions à la direction générale de la CSMV)).

8.2 Fonctionnement des CE / AG de parents

M. Nicola Grenon annonce que les travaux de ce sous-comité ont débutés. Le sous-comité pourrait être en mesure de présenter une proposition de document à la prochaine rencontre du CP.

8.3 Régie interne

M. Nicola Grenon proposera, au nom de ce sous-comité, des suggestions d'ajustement au prochain CP.

9) POS PRIMAIRE GREENFIELD PARK

9.1 Discussions

La présentation du POS Greenfield Park de M^{me} Valotaire sera transmise aux représentants.

Proposition d'amendement « CONSIDÉRANT que le CP comprend que les autres options de terrain sur le territoire de Greenfield Park ne sont pas viables » proposé par M. Patrick Côté, secondé par M^{me} Louise Lalumière.

Proposition d'amendement « CONSIDÉRANT que la CS détient un permis de construction qui viendra éventuellement à échéance limitant ainsi la période de recherche associé à un nouvel emplacement » proposé par M. Guay-Vinet, secondé par M. Nicola Grenon. À ce sujet, l'exécutif fera un suivi auprès de la CS pour connaître la date d'échéance du permis.

Proposition d'amendement : « QUE le CP laisse à la CS la possibilité de recevoir une autre proposition équivalent aux considérations nommées ci-haut et selon les mêmes échéanciers » proposé par M^{me} Francesca Waltzing, secondé par M. Normand Dubreuil.

9.2 Résolution

Résolution N° CP-20170414-03

POS PRIMAIRE 2016-2021 - PROJET GREENFIELD PARK

CONSIDÉRANT le Plan d'organisation scolaire au primaire 2016-2021 – Projet Greenfield Park (Projet POS Greenfield Park) que la Direction générale de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a présenté au comité de parents(CP) le 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le CP comprend que les autres options de terrain sur le territoire de Greenfield Park ne sont pas viables;

CONSIDÉRANT que la CSMV détient un permis de construction qui viendra éventuellement à échéance limitant ainsi la période de recherche associée à un nouvel emplacement;

CONSIDÉRANT que le Projet POS Greenfield Park propose de construire une école sur le terrain de l'école Pierre-Laporte, ladite école prévoyant d'abriter l'école primaire Tourterelle et l'école secondaire de l'Agora;

CONSIDÉRANT que l'établissement présentement occupé par l'école de l'Agora serait ainsi libéré et que celui-ci pourrait devenir une école primaire dédiée au secteur du Vieux Greenfield Park;

CONSIDÉRANT que, toujours selon ce Projet POS Greenfield Park, les locaux présentement occupés par l'école Tourterelle dans l'école Sainte-Claire Brossard seraient libérés et pourrait être utilisés en totalité par l'école Sainte-Claire Brossard;

- CONSIDÉRANT la surpopulation actuelle des écoles Sainte-Claire Brossard et Pierre-Laporte et des écoles avoisinant celles-ci et considérant que la problématique n'ira qu'en s'aggravant vu les prévisions du MEES pour les années à venir;
- CONSIDÉRANT que l'école Tourterelle n'a plus les locaux adaptés à son programme et doit refuser plus de 100 demandes d'inscription chaque année, étant trop à l'étroit dans ses locaux;
- CONSIDÉRANT que l'école secondaire de l'Agora ne dispose pas de locaux adaptés à son programme, l'école qu'elle utilise présentement étant une école primaire;
- CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'établissement (CÉ) de l'école Tourterelle accueillant favorablement le Projet POS Greenfield Park;
- CONSIDÉRANT que le président du CÉ de l'école secondaire de l'Agora a publiquement accueilli favorablement le Projet POS Greenfield Park;
- CONSIDÉRANT que le CP a reçu un avis très favorable de parents au Projet POS Greenfield Park lors de sa dernière réunion, parents qui font des pressions en faveur de l'élaboration d'une telle solution depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT aussi que le CÉ de l'école Pierre-Laporte s'est opposé au Projet POS Greenfield Park;
- CONSIDÉRANT aussi que le CP a reçu un avis défavorable de parents étant contre le Projet POS Greenfield Park lors sa dernière réunion;
- CONSIDÉRANT que le CP est très préoccupé par le phénomène de surpopulation dans les écoles du territoire de la CSMV, mais également spécifiquement par le secteur de Greenfield Park, et veut privilégier une solution permettant de soulager le secteur et les secteurs avoisinants;
- CONSIDÉRANT finalement que le CP est sensible aux arguments « contre » le Projet POS Greenfield Park, mais se doit de prendre une décision en tenant compte de l'entièreté du secteur de Greenfield Park et ne croit pas que lesdits arguments « contre » soient suffisants pour justifier le rejet du Projet POS Greenfield Park.
- IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M^{ME} VILLENEUVE ET APPUYÉ PAR M^{ME} WALTZING DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :
- QUE le CP laisse à la CSMV la possibilité de recevoir une autre proposition équivalent aux considérations nommées ci-haut et selon les mêmes échéanciers;
- QUE le POS primaire 2016-2021 - Projet Greenfield Park tel que présenté au CP le 13 mars dernier soit adopté;
- QUE la Direction générale de la CSMV prenne toutes les mesures nécessaires pour que les préoccupations soulevées par les parents du secteur du nouveau Greenfield Park soient prises en considération et qu'on tente au mieux d'y apporter des solutions, soit notamment celles qui se rapportent à la sécurité des marcheurs autour de l'école et à la circulation causée par les autobus et les véhicules des parents.

10) OFFRES DE FORMATION

10.1 Retour sur la formation Gestion de projets

M^{me} Ida Francoeur résume la soirée. Treize personnes se sont présentées. C'est la première fois que la FCPQ offrait cette formation. Des commentaires reçus, on considère que les propos de la formation étaient trop généraux. On aurait préféré des exemples plus concrets. La présentation de cette formation, ainsi qu'une panoplie d'autres documents produits par la FCPQ, se trouvent sur l'hyperlien suivant :

<https://www.dropbox.com/sh/76o94pje99lfdt/AAB11YGy4FrCs3XGETelQSk5a?dl=0>.

10.2 Formation à venir : OPP

La prochaine session de formation, offerte en collaboration avec la FCPQ, se tiendra le lundi 29 mai à 19 h 15, à la salle Flore Laurentienne de la CSMV. Cette session portera sur les organismes de participation des parents (OPP). La formation est offerte gratuitement à tous les représentants, substituts, membres des CÉ (professeurs, directions et représentants de la communauté inclus) et tout autre parent que cela intéresserait.

L'invitation se trouvera dans le courriel de suivi. Pour accroître le nombre de participants, le comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes sera informé.

11) BUDGET DES ÉCOLES

La présidente rappelle aux représentants de ne pas hésiter à questionner les directions quant au budget de l'école et d'exiger d'avoir un budget détaillé, ventilé, et un budget antérieur comme comparatif. À cet effet, la FCPQ offre une formation en ligne au coût de 20 \$ par connexion le samedi 13 mai 2017 de 9 h 30 à 12 h 00. Si des représentants sont intéressés par la formation d'un groupe pour participer à cette formation, le CP paiera l'inscription.

<http://www.fcpq.gc.ca/fr/programme-de-formation-de-la-federation.html>

L'exécutif questionnera la CSMV pour savoir s'il ne serait pas possible que les directions présentent à leur CÉ un budget comparatif d'office.

12) BUDGET POUR COLLOQUE FCPQ

12.1 Résolution

Financement des participants au colloque de la FCPQ

- CONSIDÉRANT que le comité de parents avait fait une réserve de 3 750 \$ afin de financer la participation des parents au colloque de la FCPQ;
- CONSIDÉRANT que nous avons reçu onze demandes d'appui financier pour aider des parents à participer audit événement;
- CONSIDÉRANT les coûts d'inscription hâtive au colloque de 190 \$ et une estimation de 119 \$ plus taxes pour le coût d'une chambre d'hôtel pour une nuit, ce qui représente un total préliminaire de 3 595,68 \$;
- CONSIDÉRANT le coût de billets d'autobus réservés à l'avance aller-retour Longueuil/Ste-Foy débutant à 50 \$ plus taxes;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M^{me} IDA FRANCOEUR ET APPUYÉ PAR M^{me} GUYLAINE CHARRON DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

- QUE pour le colloque 2017 de la FCPQ, le Comité de parents rembourse intégralement les sommes reliées à l'inscription à tarif réduit et le coût d'une chambre d'hôtel pour un maximum de 119 \$ plus taxes pour les onze participants s'étant prévalus de l'offre du comité de parents;
- QUE les coûts de transports soient remboursés pour tous les participants sous réserve d'entente à priori avec la trésorerie quant au moyen de transport employé en privilégiant le transport collectif à coût réduit ou le covoiturage afin de rester dans les paramètres généraux du budget pour le colloque et les déplacements.

13) PAROLES

13.1 Aux représentants de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Mme Ida Francoeur parle d'un premier contact fait avec le comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes.

13.2 Aux parents-commissaires

Le dernier Conseil des commissaires (CC) s'est tenu le 28 mars 2017. L'acte d'établissement du CAP a été révoqué. La décision n'a pas été prise à l'unanimité. Le CÉ du CAP a déposé deux propositions et c'est l'une de ces deux propositions qui a été retenue. Un suivi sera fait par le CC afin d'assurer que la nature du projet du CAP soit conservée.

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) a été adopté. M. Bruno Marcoux présente les changements de ce PTRDI. Par exemple : l'école Bourgeois-Champagnat n'aura plus le programme Passe-Partout, des classes d'accueil sont ajoutées à l'école Guillaume-Vignal, l'anglais intensif est retiré à l'école Pierre-Laporte, etc.

Les calendriers scolaires 2017-2018 du secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ont été déposés.

Plusieurs contrats ont été octroyés relativement à la désuétude des bâtiments.

M. Marcoux fera suivre la liste des établissements qui bénéficieront des travaux.

13.3 Aux représentants du CCSEHDAA

La dernière réunion s'est tenue le 27 mars 2017. Une présentation a été faite sur le passage primaire-secondaire des élèves EHDA. Les élèves qui ne sont pas en classe spécialisée se retrouvent en option transitoire ou en cheminement particulier. La prochaine réunion se tiendra le 24 avril 2017.

Le CCSEHDAA informe le CP que deux places resteront vacantes jusqu'à la fin de cette année.

13.4 Au représentant du comité consultatif de transport

L'exécutif a reçu les commentaires de la CSMV à propos du sondage sur le transport scolaire. Le sondage se retrouvera dans l'Info-Parents de la CSMV et sur la page FB du comité de parents.

L'exécutif questionnera la commission scolaire à propos des suivis faits avec les directions d'école.

13.5 Au trésorier

M. Nicola Grenon rappelle aux représentants de conserver leur coupon de gardiennage afin d'être remboursé en fin d'année.

13.6 Au secrétaire exécutif

Une Soirée des bénévoles de la CSMV se tiendra le 26 avril 2017. Des détails suivront dans le courriel de suivi.

13.7 Aux représentants

Plusieurs représentants se questionnent quant à la facturation des effets scolaires. Mme Stéphanie Cloutier, de l'école Armand-Racicot, soutient que son CÉ s'est retrouvé face à l'adoption de plusieurs petites augmentations qui montent la facture scolaire au final. Les parents du CÉ se retrouvent en quelque sorte contre les professeurs. À l'école Joseph-de-Sérigny, on soutient que les profs ont fait un effort pour ne pas faire trop monter la facture. On se demande s'il serait possible de tenir un registre des frais. L'exécutif verra avec la CSMV quelles sont leurs contraintes.

13.8 Au public

Aucun public.

14) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

Catherine Valotaire, présidente

Nicola Grenon, secrétaire-trésorier